

Dossier de Presse

Septembre 2021



ZAC DE LA SALAMANDRE

Lasse (Noyant-Villages)

Un projet

100 % INNOVANT & 100 % COLLECTIF

EXEMPLAIRE

en matière économique,

environnemental et sociétal,

UNIQUE EN PAYS DE LA LOIRE !

CONTACT PRESSE :

Gaëlle Cini - Responsable Communication

06 86 37 46 61 - [communication@baugeoisvallee.fr](mailto:communication@baugeoisvallee.fr)

# L'UVE

(Usine de Valorisation Énergétique)

## à l'origine du projet

### Le contexte

En 2000, l'Unité de Valorisation Énergétique de la Salamandre, réalisée par le SIVERT, s'implante sur la commune de Lasse, à Noyant-Villages. Le SIVERT fédère plusieurs entités de collectes de déchets (syndicats et collectivités locales). Son territoire s'étend sur plus de 180 communes et communes déléguées, regroupant près de 250 000 habitants.

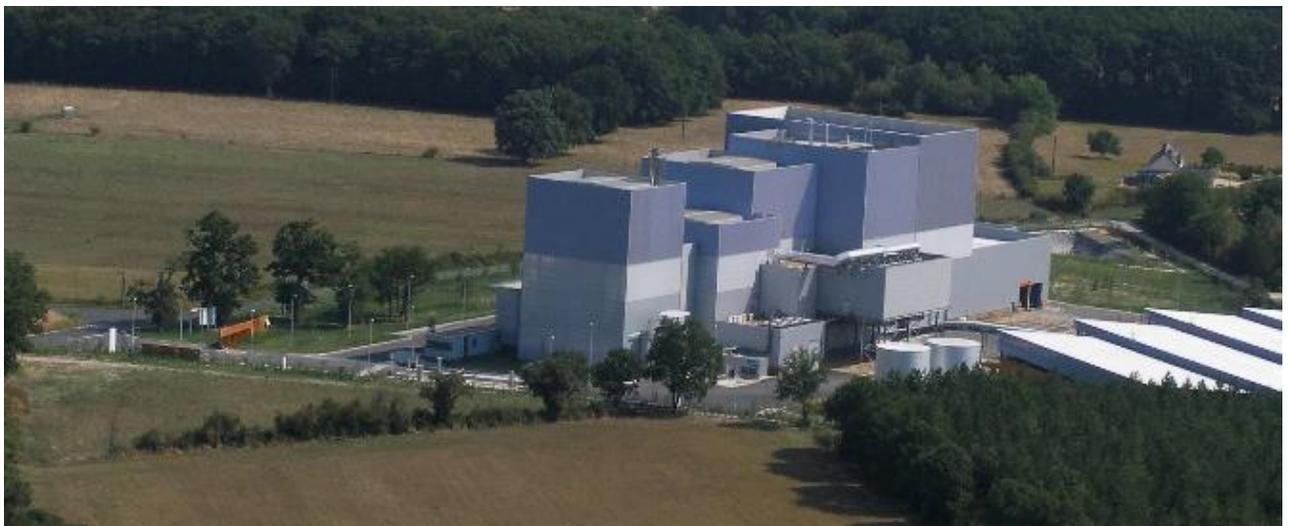
Dès l'origine du projet, une réflexion est menée sur l'utilisation d'énergie produite par cette usine. L'énergie est partiellement utilisée et rejetée dans l'atmosphère. L'incinération de l'UVE produit 60 GWh d'énergie par an, ce qui représente la moitié de la production totale d'énergie de Baugeois-Vallée.

En 2008, le SCoT des Vallées d'Anjou appuie ces réflexions en inscrivant le projet de création d'une zone d'activités de 30 hectares à proximité de l'UVE, cette zone d'activités ayant vocation à accueillir des activités uniquement en synergie avec cette UVE.

La ZAC est créée le 8 novembre 2008, l'aménagement est concédé à la SODEMEL (ALTER Cités) en 2012.

C'est dans ce cadre, qu'en 2016, le SIVERT réalise une étude qui viendra confirmer le fort potentiel de l'utilisation de la chaleur fatale produite par l'UVE pour diverses activités, les serres maraîchères étant un débouché intéressant.

L'aménagement de la ZAC, réalisé par ALTER Cités, représente un montant de 2,559 millions d'euros. La communauté de communes Baugeois-Vallée participe à hauteur de 1,789 million d'euros à l'équilibre de la zone.



*l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) ©Daniel Garandea - Sivert*

## Un projet de territoire partagé

Suite à la création de la communauté de communes Baugeois Vallée en janvier 2017, le projet est relancé – réactivé.

Les différents acteurs du territoire autour du SIVERT et de la communauté de communes Baugeois-Vallée sont mobilisés et engagent une réflexion commune sur le développement d'un projet global de la zone.

Ce partenariat inédit a permis de mettre autour de la table du SIVERT et de Baugeois-Vallée, les services de l'Etat, le SAGE Authion, la Chambre d'Agriculture, les 2 associations d'agriculteurs du territoire portant des projets de création d'unités de méthanisation, le Siéml, les associations environnementales et les porteurs de projets des serres.

Depuis 2017, l'organisation de plus de 30 comités de pilotage, autant de comités techniques ainsi qu'un grand nombre de rencontres entre les différents acteurs ont permis d'aboutir à un projet global et vertueux sur le plan environnemental, et viable sur le plan économique et sociétal.

## Un projet à forte dimension environnementale

Dans le cadre du projet, et en concertation avec les acteurs concernés, des mesures fortes ont été prises pour « Éviter, Réduire, Compenser » les impacts directs de l'aménagement de la ZAC :

- Reconstitution d'une zone humide au sein de la ZAC
- Plantation de 1,5 km de haies
- Acquisition par la communauté de communes Baugeois-Vallée de près de 5ha de terrains en espaces boisés qui seront valorisés et 5 ha d'espaces agricoles dont la vocation première sera maintenue
- Absence d'éclairage public sur la zone.
- Maintien des corridors écologiques

Ces mesures seront concrétisées par la mise en place d'un plan de gestion, à une large échelle de 99 km<sup>2</sup>, (soit une surface 300 fois plus vaste que la ZAC) qui permettra de prendre des mesures concrètes pour le maintien de la biodiversité sur le territoire, et ce sur une durée de 30 ans, via la mise en place d'un comité de suivi regroupant acteurs locaux et associations environnementales.

# Les serres de La Salamandre

## Un projet soutenu par la communauté de communes Baugeois-Vallée.

### Une culture sur substrat la plus vertueuse possible

- Une première phase composée de 4,1 ha de serres, un espace de conditionnement et les locaux sociaux
- La deuxième phase réalisée sur une surface de 3,5 ha de serres (mise en service pour en 2024). Ce projet représente un investissement de près de 14 millions d'euros par la société Les Serres de la Salamandre.

Le projet consiste à cultiver des plans de tomates, sur un substrat neutre et inerte à 80 cm du sol. Ce substrat est irrigué via un système de goutte à goutte, garantissant une utilisation mesurée et optimale de l'eau :

- Toutes les eaux de pluie seront récupérées et stockées dans un bassin de 3 ha
- Plus de 25% des besoins en eau seront issu d'un système de recyclage naturel, Intégré au projet



*Le bassin de récupération d'eau de pluie Août 2021*

80% des besoins en eau seront optimisés grâce à la récupération et au recyclage de l'eau.

L'objectif est l'autonomie en eau du projet c'est-à-dire n'avoir recours qu'aux eaux de pluie et de recyclage !

Ces serres se veulent également économe en matière de consommation électrique, puisqu'elles ne seront pas éclairées.

Ce projet contribuera à réduire les importations de tomates. En effet, chaque année les français consomment 850 000 tonnes de tomates, mais la production française est de l'ordre de 580 000 à 620 000 tonnes.

Or, avec une production de 2 000 à 2 500 tonnes par an, les serres de la Salamandre permettra de renforcer la production française de tomates.

## 100 emplois créés de 2022 à 2024

La construction des serres entrainera pour sa première phase la création de 60 emplois : agents de production serristes, responsables d'équipe, agents de conditionnement, assistant administratif et un directeur général.

Les salariés des serres auront des conditions de travail optimales, respectant ainsi le label Global GAP (Good Agricultural Practice) basés sur des principes de prévention des risques liés à la sécurité et à l'environnement. Par ailleurs, ce label répond à des exigences en matière de politique de formation et de tutorat.

Le 5 mai 2021, la communauté de communes Bugeois-Vallée a conventionné avec l'ANEFA (Association Nationale pour la Formation et l'Emploi Agricole) qui a lancé une campagne de candidatures. Une campagne de communication a été lancée avec de l'affichage en masse, sur les réseaux sociaux avec plus 700 partages des publications, etc.

**Recrutement**

**À Lasse, NOYANT-VILLAGES (49)**  
Les Serres de la Salamandre

**60 postes d'agent de production serriste**  
CDD +6 mois (évolutif vers un CDI)

**CALENDRIER DES RECRUTEMENTS**

Octobre 2021	10 POSTES
Décembre 2021	20 POSTES
Février 2022	15 POSTES
Avril 2022	15 POSTES

+ d'informations :  
[www.elioreso.com/lasse](http://www.elioreso.com/lasse)

Recrutement UNIQUEMENT à partir du 2 août.

campagne d'affichage ©ANEFA

Des réunions de travail ont été organisées avec les prescripteurs de l'emploi afin de recruter en local avec un fort souhait de recrutement sur le bassin de vie du Noyantais.

## Souhait réalisé !

A ce jour, la collectivité est fière de son pari gagné car ce sont plus de 220 candidatures qui ont été reçues dont plus de 140 sont issus du Noyantais et du Baugeois démontrant ainsi la ressource en matière d'emplois agricoles sur le territoire.



*Construction des serres Août 2021*

## La valorisation par les serres de l'énergie produite par l'UVE

L'UVE produit aujourd'hui de l'énergie sous forme de vapeur qui est ensuite valorisée électriquement via un turbo-alternateur.

Cependant, ce processus à l'air libre dissipe d'importantes quantités de chaleur basse température.

**Tout l'enjeu consiste donc à récupérer cette énergie !**

Le SIVERT s'est mobilisé et a engagé des travaux afin de mettre en place un hydro condenseur en cours d'aménagement actuellement sur le site de l'unité.

Il s'agit d'un investissement de plus de 2 millions d'euros pour le SIVERT garanti à 100 % par Baugeois vallée.

Toutefois, il est nécessaire pour les serres de prévoir une énergie de secours en cas d'arrêt de l'UVE.

Un raccordement de la ZAC au réseau gaz jusqu'à Baugé-en-Anjou, s'est déroulé de septembre 2020 à avril 2021. Ces travaux permettent d'offrir de nouvelles opportunités pour la ZAC. Investissement des travaux du réseau gaz de 560 000 € avec une participation de 50 % du Sieml et 50 % de la Communauté de communes Baugeois-Vallée.

Profiter de l'extension du réseau gaz pour créer une unité de méthanisation

Depuis plusieurs années, une vingtaine d'exploitants agricoles du Noyantais menaient une réflexion sur la création d'une unité de méthanisation.

L'extension du réseau de gaz à Lasse permet d'une part de concrétiser et d'autre part de réaliser ce projet à court terme.

Les agriculteurs ont créé une société « Noyant Bio Energie » pour porter l'unité de méthanisation.

L'idée : que fait-on de cette production ?

Ce projet global du territoire, ouvre forcément d'autres fenêtres avec des possibilités accompagnées par les compétences des collectivités, notamment celles de l'habitat et de la mobilité.

Qui dit emploi, dit logement et déplacement ! Il faut permettre à ces nouveaux actifs de venir travailler ! Toute cette réflexion commune amène le 3ème projet de la ZAC : la création de la station GNV/BioGNV.

Pour information :

La communauté de communes Baugeois-Vallée soutient le projet des serres à hauteur de 450 000 € répartis entre aide à l'immobilier d'entreprises, acquisition du foncier pour le bassin + Accompagnement au recrutement (convention avec l'ANEFA : 18 000 €.)

# Une station GNV/BioGNV

## Un projet partenarial inédit

Initialement portée par les agriculteurs du Noyantais comme un débouché de leur production de gaz, cette station est le fruit d'une collaboration entre différents acteurs du territoire. En effet, la société Baugeois-Vallée Énergies Renouvelables (BVER) s'est constituée officiellement le 22 février dernier pour porter ce projet.

Elle regroupe six entités : la communauté de communes Baugeois-Vallée, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), la SEM locale Alter Energies, le Sivert, le bureau d'études Incub'Ethic, et les porteurs du projet de méthanisation Noyant Bio-Energies.

Ces 6 acteurs sont au capital de la SCIC (Société Coopérative d'intérêts collectifs) de 200 000 €.



*Logo de la SCIC BVer*

## Un mode de portage UNIQUE EN FRANCE !

Cela marque la forte volonté de coopération et d'ancrage local du projet par ses créateurs !

Son emplacement, au cœur de l'écosystème industriel qui se développe actuellement autour de l'unité de valorisation énergétique du SIVERT, répond à une logique d'économie circulaire et de décarbonation du territoire : la chaleur fatale de l'UVE sera valorisée grâce à l'installation de serres maraîchères et les camions incités à rouler au bioGNV.

Le projet de station représente un coût d'un million d'euros.

La Région Pays de la Loire apporte également son soutien au projet via une subvention à l'investissement de 200 000 €.

La future station GNV/BioGNV de Lasse a fait l'objet d'un appel d'offres visant à sélectionner l'entreprise qui assurera la construction, l'exploitation et la maintenance du site. C'est l'entreprise EPM GAS qui a été retenue en mai 2021.

# Une station VERTE ouverte à tous



©SCIC BVér 1

Principalement destinée aux poids lourds et aux flottes professionnelles, la station GNV/BioGNV pourra également accueillir le grand public grâce à un système de paiement par carte bancaire. Elle permettra aux acteurs économiques et aux collectivités de participer pleinement à la transition énergétique, en convertissant leurs flottes de véhicules au GNV, particulièrement pour le transport de voyageurs, le transport de marchandises, la collecte des déchets, les travaux publics et la logistique.

Equipée de deux pistes avec un distributeur placé sur un îlot central, la station pourra avitailler jusqu'à 4 poids lourds par heure. Sur une journée pleine, elle pourra réaliser l'équivalent de 25 pleins poids lourds. En cas d'affluence importante, la station pourra être agrandie avec le déploiement d'un second îlot et d'une 3ème piste d'avitaillement, passant sa capacité quotidienne à 40 équivalents poids lourds.

Cette station permet enfin d'envisager à moyen terme, la mise en œuvre de solutions visant à faciliter la mobilité des salariés des Serres et de la zone d'activités en général.

Une réunion avec les entreprises intéressées par un approvisionnement à cette future station est par ailleurs organisée le 27 septembre prochain à Lasse.

La ZAC de la Salamandre est donc un modèle exemplaire et unique en Pays de Loire avec le développement d'un écosystème basé sur l'économie circulaire et décarbonation du territoire et le développement de synergies entre des acteurs locaux.